



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
Ville de Sainte-Marie

Objet : Règlement numéro 454-11-2024

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, **qu'à la séance statutaire du 27 novembre 2024**, il a été adopté le règlement numéro 454-11-2024 « **Règlement concernant la régie interne des séances du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce – Abrogation des règlements numéros 420-01-2022 et 443-12-2023** ».

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Sainte-Marie, le 28 novembre 2024.

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière